

Séance du 26 février 2014

Tenue sous la présidence de Monsieur Hubert ZOUTU, Maire

PRESENTS Hubert ZOUTU, Maire,
Frédérique PIEDNOËL, Frédéric FELIX, Mathieu TRAISNEL, Maud ARROYO
Adjoints
Nathalie BONNAIRE, Sylvie DUMETS, Véronique POSTEL, Isabelle AMETTE,
Michel LEBOURDONNEC, Claude MIEL, Lise Marie POULIZAC, Philippe
LAURENT Conseillers.

ABSENT EXCUSE : Mme DE JESUS PADRAO
M. GUYOMARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric FELIX

- Construction d'un réseau téléphonique alimentant les cinq parcelles du lotissement dit « de la croix roger »

Un rapide exposé de la situation est fait sur l'impossibilité d'établir les branchements téléphoniques pour les nouveaux habitants de ce lotissement depuis plusieurs mois par l'opérateur Orange.

Après une réunion sur le terrain lors d'une réunion avec :

- Le technicien Orange, les techniciens de la CASE.
- Le représentant d'une entreprise de terrassement – réseaux divers et les adjoints au Maire, que les chambres de connections implantées dans la chaussée ne sont pas reliées entre elles, ni à l'armoire générale pour permettre la desserte téléphonique des 5 parcelles de la rue de la croix roger

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise moins disante LDTP pour un montant de 7665 € HT soit 9198 € TTC

- Remboursement de caution

Madame PIEDNOEL, Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame DESTEUQUE locataire de l'appartement de la maison médicale situé au 1 C rue de l'église ont quitté l'appartement.

L'état des lieux de sortie a été réalisé et aucuns dégâts d'aucune sorte n'ont été constatés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le remboursement de la caution d'un montant de 560€.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour procéder au remboursement.

- Location appartement maison médicale

Madame PIEDNOEL, Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de location de l'appartement de la maison médicale déposé par Mme LEROY et Mr BARON-VITTECOQ.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré décide d'attribuer ce logement à Mr BARON-VITTECOQ et Melle BARON à compter du 25 mars 2014, le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser le chèque de caution d'un montant de 560 €, fixe le loyer à 560 € par mois + 10 € de charges mensuelles, dit que le loyer du mois d'avril sera d'un montant de 441,86 € + 8.14 € de charges, autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.